

QUESTION N°1 : (3 points)

Quelles sont les prérogatives d'un guide de palanquée N4 ?

QUESTION N°2 : (5 points)

Le code du sport impose du matériel obligatoire pour la pratique de la plongée scaphandre à l'air.

- Quel est le matériel individuel obligatoire du guide de palanquée ?
- Quel est le matériel obligatoire sur un site de plongée ?
- Citez d'autres matériels permettant de sécuriser ou faciliter l'activité.

QUESTION N°3 : (4 points)

Un guide de palanquée emmène des plongeurs niveau 1 sur "le Liban" épave posée sur le sable à 34 mètres. Quelles sont les responsabilités mises en jeu ? Argumentez votre réponse.

QUESTION N°4 : (2 points)

Le directeur de plongée vous confie une palanquée de deux enfants de 11 ans, plongeurs d'argent.

- Indiquez la température minimale de l'eau permettant à ces enfants de plonger ?
- Si la température de l'eau est de 18°, quelle sera la durée maximale de la plongée ?
- A quelle profondeur maximale pourrez vous les faire plonger ?
- Combien de plongées par jour pourront ils faire ?

QUESTION N°5 : (3 points)

- Les blocs de plongée sont soumis à une réglementation spécifique. Quel est le texte de référence ?
- Que précise ce texte sur les contrôles obligatoires ?

QUESTION N°6 : (3 points)

Combien de commissions nationales y-a-t-il à la FFESSM ?  
Citez-en au moins 8 en dehors de la commission technique ?

REFERENTIEL DE CORRECTION

QUESTION N°1 : (3 points)

Quelles sont les prérogatives d'un guide de palanquée N4 ?

- *Plongeur autonome jusqu' 60m avec DP et 40m sans DP*
- *Encadrement en exploration jusqu'à 40m*
- *Baptême en milieu artificiel avec accord DP*
- *Si initiateur possibilité d'enseigner jusqu'à 20m (E2)*
- *Possibilité de faire une formation DP pour de l'exploration (P5)*
- *Possibilité de faire une formation E3*
- *Guide de randonnée subaquatique*

QUESTION N°2 : (5 points)

Le code du sport impose du matériel obligatoire pour la pratique de la plongée scaphandre à l'air.

d) Quel est le matériel individuel obligatoire du guide de palanquée ?

- *Un système gonflable de sécurité (SGS) lui permettant de regagner la surface et s'y maintenir*
- *Pour chaque bouteille ou ensembles de bouteilles, un moyen d'indiquer la pression pendant la plongée*
- *Un équipement de plongée avec 2 sorties indépendante et 2 détendeurs complets*
- *Equipements permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée*
- *Un parachute de palier par palanquée*

e) Quel est le matériel obligatoire sur un site de plongée ?

- *Moyen de communication permettant de prévenir les secours (VHF sur un bateau)*
- *Eau douce potable*
- *Pavillon Alpha (à partir d'un bateau)*
- *BAVU, masques (3 tailles), masque haute concentration*
- *Bouteille O2 avec manodétendeur et tuyau de raccordement (0 à la question si oublié O2)*
- *Couverture iso thermique*
- *Fiche d'évacuation*
- *Plan de secours*
- *Bouteille d'air de secours avec détendeur et mélange adapté*
- *Un moyen de rappeler les plongeurs*
- *Tablettes de notation immergeable*
- *Tables de décompression*

f) Citez d'autres matériels permettant de sécuriser ou faciliter l'activité.

*Boussole, pendeurs, bouées, ligne de vie, etc ...*

QUESTION N°3 : (4 points)

Un guide de palanquée emmène des plongeurs niveau 1 sur "le Liban" épave posée sur le sable à 34 mètres. Quelles sont les responsabilités mises en jeu ? Argumentez votre réponse.

- *Obligation de moyen : tout mettre en oeuvre pour que la plongée se déroule en sécurité : respect du code du sport, cohésion de la palnquée, surveillance des conso, désaturation, etc ...*
- *Responsabilité pénale : par exemple si dépassement des profondeurs autorisées*
- *Responsabilité civile : en cas de dommage causé à un tiers du fait d'une faute commise par le GP*

QUESTION N°4 : (2 points)

Le directeur de plongée vous confie une palanquée de deux enfants de 11 ans, plongeurs d'argent.

- e) Indiquez la température minimale de l'eau permettant à ces enfants de plonger ? *12°*
- f) Si la température de l'eau est de 18°, quelle sera la durée maximale de la plongée ? *25 minutes*
- g) A quelle profondeur maximale pourrez vous les faire plonger ? *6m*
- h) Combien de plongées par jour pourront ils faire ? *1 seule*

QUESTION N°5 : (3 points)

- c) Les blocs de plongée sont soumis à une réglementation spécifique. Quel est le texte de référence ?

*Arrêté du 4 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives aux appareils à pression (modifie les arrêtés antérieurs)*

- d) Que précise ce texte sur les contrôles obligatoires ?
  - *Bouteilles déclarées au club par un adhérent : TIV tous les ans et requalification tous les 5 ans*
  - *Bouteilles non inscrites sur le registre du club : TIV tous les ans et requalification tous les 2 ans*
  - *Bouteilles tampons : TIV tous les 40 mois et requalification tous les 10 ans*

QU

ESTION N°6 : (3 points)

Combien de commissions nationales y-a-t-il à la FFESSM ?

Citez-en au moins 8 en dehors de la commission technique ?

- *Il y en a 14*
- *Nage en eau vive ; Tir sur cible ; Hockey subaquatique*
- *Nage avec palmes ; Plongée sportive (inclus PSP et orientation)*
- *Plongée libre (randonnée et apnée) ; Pêche sous-marine*
- *Archéologie subaquatique ; Plongée souterraine ;*
- *Audio-visuelle ; Environnement et biologie*
- *Juridique ; Médicale*